



Geert Lejeune, Programme Director, World Wildlife Fund (WWF)-Belgium

Perspectives d'avenir pour la certification forestière en RDC: un des outils permettant d'arriver à une utilisation durable et diversifiée des ressources forestières

Quel avenir la RDC en reconstruction réserve-t-elle aux soixante millions d'hectares de forêts tropicales humides que compte le pays? Le maintien de leur biodiversité, de leur potentiel génétique et de leur contribution aux équilibres climatiques de la planète constituent des enjeux globaux qui dépassent largement le cadre congolais.

Une dizaine de millions d'hectares sont protégés, au moins sur papier, par leur statut de parc national ou de réserve. Les ONG internationales comme le WWF se battent aujourd'hui pour trouver les moyens financiers et constituer les moyens humains nécessaires à leur protection effective et durable.

Une autre dizaine de millions d'hectares, situés en périphérie des grands centres urbains ou le long des principaux axes de communication en voie de réhabilitation, connaissent ou connaîtront rapidement des taux de secondarisation plus ou moins importants. On espère que cette secondarisation, due à l'inévitable extension des cultures vivrières et des cultures de rente, se fera dans un cadre davantage favorable à la réduction de la pauvreté. Mais en ce qui concerne la conservation des grands mammifères de forêt, ces dix millions d'hectares doivent cependant être considérés comme perdus.

Sur les quarante millions d'hectares restants, il n'est ni utile ni recommandable d'affecter plus de dix millions d'hectares à l'exploitation industrielle de bois d'œuvre dans les circonstances actuelles. À ce titre, il faut :

- (1) Faire aboutir le processus de conversion de manière réaliste, en précisant au préalable les superficies forestières formellement affectées à l'exploitation et en les localisant de manière pertinente par rapport aux enjeux de conservation/ de rentabilité économique ;
- (2) Appliquer un cadre juridique clair, mais réaliste pour favoriser la gestion durable des forêts converties. Cela exigera un changement révolutionnaire dans les relations entre l'administration et les exploitants forestiers. Ce changement devra être promu par des appuis extérieurs au bénéfice de l'administration congolaise (accords FLEGT - Forest Law Enforcement on Governance and Trade) et des entreprises engagées (appui à la progression vers la certification FSC (Forest Stewardship Council)).

Le sort des trente millions d'hectares de forêts tropicales humides restants constitue encore un point d'interrogation à l'heure actuelle. Sans affectation particulière, elles risquent d'être progressivement gangrenées par les logiques d'exploitation informelles qui constituent la norme dans l'économie congolaise contemporaine, voire même d'être dilapidées par des attributions politiques frauduleuses.

Il appartient à la communauté internationale de jouer son rôle face à ces deux dangers en apportant un appui financier à l'élaboration et à l'application d'une politique forestière transparente et équitable en RDC, mais aussi en veillant attentivement à ce qu'aucune attribution ne se fasse en dehors des règles démocratiques.